

## **Vendredi soir une quarantaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'association environnementale Entre Taude et Bellebranche.**

En première partie, Monsieur Pierre Lemesle est venu développer devant les adhérents de l'association le projet du collectif « les chemins de traverse 53 ». Ce collectif œuvre notamment pour protéger les chemins pédestres et les haies de nos bocages. Cette intervention fait notamment écho à des décisions de ventes de chemins ruraux contestées sur la commune de Grez en Bouère et à la mise en œuvre d'un PLU intercommunal dont les mesures concrètes de protection de l'environnement sont encore très floues

Par la suite Danielle Mothais et Benoit Marichal, tous deux co-président(e)s d'Entre Taude et Bellebranche, ont présenté le travail de l'association au cours de l'année 2018 : protection des haies, suivi du plui de Meslay-Grez et suivi des deux usines locales classées SEVESO, BRENNTAG et APROCHIM.

Aprochim a encore malheureusement occupé le devant de la scène. Après la grave explosion d'octobre 2017, explosion qui a engendré une pollution du milieu pendant plusieurs mois, l'usine a d'abord été mise en demeure en avril par l'Etat de respecter son arrêté préfectoral. L'usine ayant à nouveau polluée en juillet, août et septembre la préfecture a alors travaillé à un arrêté de suspension de l'usine.... qui ne sera jamais mis en œuvre car durant un seul mois (novembre) l'usine réussira à respecter ses engagements avant de les dépasser à nouveau dès décembre 2018 !

L'association est absolument effarée par cette impuissance de l'Etat, cette absence totale de gendarme alors que tout à chacun peut facilement constater les nombreux dépassements qui ont encore jalonné l'année 2018.

Cette absence de décision doit nous amener à réfléchir à d'autres modes d'actions d'autant que les dépassements restent récurrents.

Le nouveau CA reconduit à l'identique, moins M. Vauzelle, qui aspire à prendre un peu de repos bien mérité, réfléchit à de nouvelles modalités d'actions pour qu'enfin la société Aprochim soit contrainte de respecter ses engagements environnementaux. Il est plus que temps qu'agriculteurs et riverains ne soient plus les perpétuelles variables d'ajustement.